

Congrès APSEP 23/03/23



Favoriser l'accès aux soins à la sortie

La question des étrangers malades

Dr KINNÉ Mélanie

USMP UMCRA de Nîmes

Présidente FUMCRA

Risque à la sortie d'un étranger malade

- ❖ Attente de la PAF à la sortie
- ❖ Transfert en CRA

PAF : *Police aux
Frontières*

CRA: *Centre de
Rétention Administrative*

Situation dans les Centres de Rétention Administrative

- ❖ 14 704 personnes en CRA
- ❖ **23,5 % sortants de prison**
- ❖ Durée moyenne 22 jours rétention
- ❖ Durée maximum de 90 jours rétention

Chiffres de 2021

*Source Rapport Annuel
de La CIMADE*

Procédure « Mesure de Protection Contre L'éloignement »

- ❖ Demande adressée à l'OFII
- ❖ Procédures différentes entre les 2 structures
 - **EN CRA** = seul le MEDZO statue sur le dossier
 - **En Prison** = collèges de 2 MIDEM + MEDZO

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

MEDZO : Médecin Coordonnateur de Zone

MIDEM : Médecin Instructeur des Demandes Etrangères Malades

Procédure « Mesure de Protection Contre L'éloignement »

- ❖ La personne détenue fait la demande, via le SPIP
- ❖ La préfecture enregistre cette demande et édite le certificat médical OFII
- ❖ Le médecin de l'USMP remplit le certificat

SPIP : Service
Pénitentiaire d'Insertion
et Probation

OFII : Office Français
de l'Immigration et de
l'Intégration

Procédure « Mesure de Protection Contre L'éloignement »

- ❖ Le médecin de l'USMP envoie le certificat au MEDZO
- ❖ Le MEDZO traite la demande manuellement en interrogeant deux autres MIDEM.
- ❖ L'avis collégial est envoyé à la Préfecture.

MEDZO : Médecin
Coordonnateur de
Zone

MIDEM : Médecin
Instructeur des
Demandes Etrangères
Malades

Quelques chiffres en Prison « Mesure de Protection Contre L'éloignement »

- ❖ 14 demandes en Prison / 1054
- ❖ Principales pathologies :
 - Troubles mentaux et comportements (30,8%)
 - Maladies Infectieuses et Parasitaires (30,8%)
 - Maladies de l'appareil respiratoire (15,4%)

**Chiffres du bilan 2020
de l'OFII**

OFII : Office Français de
l'Immigration et de
l'Intégration

Difficultés de la Procédure « Mesure de Protection Contre L'éloignement »

- ❖ Le MEDZO ne fait pas le retour de la décision
- ❖ Peu acceptation : **92,9% refus**
- ❖ La préfecture ne suit pas forcément l'avis du MEDZO

**Chiffres du bilan 2020
de l'OFII**

MEDZO : Médecin
Coordonnateur de
Zone

Anticiper au mieux la sortie : Lien avec SPIP

- ❖ Problématique des sorties sèches

- ❖ Connaître le statut juridique
 - OQTF
 - ITF
 - Dublins

SPIP : Service
Pénitentiaire d'Insertion
et Probation

OQTF : Ordre de Quitter
Territoire Français

ITF : Interdiction de
Territoire Français

OQTF = *Ordre de Quitter Territoire Français*

- ❖ Décision par le Préfet
- ❖ Médecin de l'OFII doit répondre

OFII : *Office Français de l'Immigration et de l'Intégration*

ITF : Interdiction du Territoire Français

- ❖ Prononcée par le Juge Pénal
- ❖ Ayant commis un crime ou délit
- ❖ Médecin OFII non compétent
- ❖ La demande renvoyée vers la Direction des libertés publiques et affaires juridiques

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OQTF + ITF concomitantes

- ❖ Si l'avis médical OFII a été sollicité dans le cadre de cette OQTF, l'avis doit être rendu

OQTF : *Ordre de Quitter
Territoire Français*

ITF : *Interdiction de
Territoire Français*

OFII : *Office Français de
l'Immigration et de
l'Intégration*

Dublins

- ❖ Dépend du Pays d'Entrée en Europe
- ❖ Transfert (pas OQTF)
- ❖ Médecin de l'OFII non compétent

OQTF : *Ordre de Quitter
Territoire Français*

OFII : *Office Français de
l'Immigration et de
l'Intégration*

Mesure de Protection contre l'éloignement acceptée

- ❖ La personne doit se rendre à la préfecture
- ❖ Demande de TS pour Soins
- ❖ Peut avoir TS pour 1 à 4 ans

TS : *Titre de Séjour*

Mesure de Protection contre l'éloignement acceptée

- ❖ Organiser au mieux la sortie sur le plan médical
- ❖ PASS
- ❖ Croix Rouge, Médecins du Monde
- ❖ CeGIDD

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

CeGIDD : Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic

Merci de votre attention

**Coordonnées :
*melanie.kinne@chu-nimes.fr***

Des questions ?